

Je demande un visa

Ai-je besoin d'un visa ?



- **Si tu viens de l'Union Européenne (UE), de l'Espace Économique Européen (EEE) ou de la Suisse** : pas de visa nécessaire. Tu peux t'installer et étudier librement avec ta carte d'identité ou ton passeport.
- **Si tu viens d'un pays hors UE/EEE/Suisse** : un visa long séjour valant titre de séjour (**VLS-TS**) mention "étudiant" est obligatoire pour un séjour de plus de 3 mois.
- **Pour un séjour de moins de 3 mois** (école d'été, stage, échange court) : un visa court séjour "études" peut suffire.
- **Si tu vis déjà en France sous un autre titre de séjour** (par exemple "famille", "salarié" ou "protection internationale"), renseigne-toi auprès de la préfecture : tu peux généralement changer de statut sans quitter le territoire.

En cas de doute, vérifie si tu as besoin d'un visa sur le site **France-Visas** :
→ france-visas.gouv.fr

Avant toute démarche, tu dois d'abord être admis à l'Université Marie et Louis Pasteur et avoir reçu une lettre d'acceptation officielle de l'établissement.

- Si tu as été admis à l'**UMLP** via la plateforme Études en France, tu devras suivre ta demande de visa via la même plateforme.
- Sinon tu devras faire ta demande de visa auprès de l'ambassade ou du consulat de France de ton lieu de résidence.

Les documents justificatifs à fournir dépendent de la situation de chacun. Renseigne-toi.

Parmi ces documents, tu dois absolument signer et joindre le **Contrat d'engagement républicain**.

Retrouve toutes les informations nécessaires à ta demande de visa sur le site **France-Visas** :

→ france-visas.gouv.fr

